

Réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2022

Compte rendu

L'an deux mille vingt-deux, le 14 janvier à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 janvier 2022

Présents : M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme COLLOUD Colette, M. DECORZENT Laurent, M. MOREL-CHEVILLET Bruno

Excusé : Mme MONTET Stéphanie, Mme MENTHON Dorothee et M. COLLOUD Amaury

M. MOREL-CHEVILLET Bruno a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 10 décembre 2021.

Mr le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour du présent conseil deux délibérations concernant :

- le paiement anticipé d'une facture d'investissement sur le budget 2022
- la signature d'une convention avec le CDG 74 pour la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e)

Le conseil donne son accord

INTERCOMMUNALITE

➤ CCHC

Enquête publique

L'enquête publique du PLUi-H et du zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées aura lieu du 27 janvier au 28 février 2022 sur l'ensemble du territoire.

Une permanence du commissaire enquêteur sera organisée en mairie le 18 février de 9h à 12h (aucune prise de rendez-vous n'est possible lors de la permanence)

D'autre part, les personnes ne pouvant se rendre à cette permanence auront les possibilités suivantes pour exprimer leurs demandes :

- Pendant les heures d'ouverture de la mairie, un ordinateur sera mis à disposition avec l'ensemble du dossier et un registre papier sera à disposition pour y inscrire leurs remarques
- Un site dédié (<https://www.registre-dematerialise.fr/2806>) sera également à disposition pour consulter le dossier et effectuer ces remarques en ligne
- Pouvoir être rappelé lors de la permanence du commissaire enquêteur en faisant la demande au 04.50.72.16.17
- Enfin, la population aura la possibilité de faire ses remarques au siège de la CCHC ou dans une autre commune aux dates de permanence de chacune d'elles. Ces dates figurent sur les affiches installées aux différents points de la commune

BUDGET

➤ CDAS 2022

Monsieur le Maire explique que les demandes de subventions CDAS 2022 auprès du Conseil Départemental sont à préparer prochainement. Il propose de soumettre 2 dossiers pour 2022 :

- Travaux d'aménagement « Mairie/Ecole – croisement RD26/RD126 » : estimation des travaux 242.000 € HT

- Achats pour la bibliothèque (ludothèque) et pour la mairie pour un montant d'environ 2.000 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces demandes et charge Monsieur le Maire de présenter ces dossiers au Département

➤ Paiement facture d'investissement

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une délibération afin de régler, par anticipation, sur le budget d'investissement 2022, une facture de l'entreprise Girod

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération

➤ Convention avec le CDG 74 (Centre de Gestion de Haute-Savoie)

Monsieur le Maire explique qu'en l'absence pour congé maternité de la secrétaire de mairie, il y a lieu de prévoir son remplacement. Afin de répondre au plus vite aux besoins spécifiques liés aux collectivités, il propose de solliciter le CDG 74 afin de mettre à disposition un de leur agent (secrétaire de mairie itinérant) de façon partielle. Cette personne pourra intervenir en complément d'une personne qui reste à embaucher à ce jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec le CDG 74

DIVERS

➤ Secrétariat de mairie

Monsieur le Maire fait le point sur le remplacement de la secrétaire de mairie en congé maternité. La secrétaire de mairie itinérante de la CCHC qui devait prendre le poste partiellement à compter de début janvier n'est malheureusement pas disponible. Une recherche est en cours pour embaucher une personne à temps partiel en complément de la mise à disposition d'un agent du CDG 74

➤ Déploiement de la fibre optique

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'avancement du dossier.

Les entreprises et sites publics sont actuellement éligibles aux offres « FttO » (fibre optique professionnelle)

Concernant le déploiement « FttH » (fibre optique des particuliers), le planning actuel prévoit une éligibilité au cours du 2^{ème} semestre 2022

➤ Recensement

Monsieur le Maire explique qu'à la suite du retrait de l'agent recenseur initialement prévu, il a été désigné, pour son remplacement, Mme Nicole DECORZENT

Le travail préparatoire est en cours pour ce recensement qui aura lieu du 20 janvier au 19 février

Une délibération est proposée pour acter la désignation du nouvel agent recenseur et pour fixer sa rémunération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération

➤ Bâtiment La Cure

Pour se mettre en conformité avec la réglementation, des diagnostics obligatoires ont été réalisés dans tous les appartements. Ceux-ci seront étudiés par la commission « bâtiments »

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande des propriétaires du restaurant « Chez le Suisse » pour une limitation de la vitesse devant le restaurant, la commune a sollicité le Département pour étudier cette demande le 31 août 2021

La réponse qui vient d'être faite le 23 décembre 2021 par la direction des routes indique qu'après comptage et analyse des vitesses des véhicules réalisés, un abaissement de la limitation de vitesse à 70 km/h ne répondrait pas à nos attentes.

Une réponse plus circonstanciée sera faite aux demandeurs

- La création d'un comité des fêtes est évoquée. Elle sera étudiée par la commission « animations »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Prochain Conseil Municipal le 18 février 2022 à 19h.

**Le Maire,
Gérald LOMBARD**